



Autorisation de reproduction, représentation et diffusion d'images

M, Mme [NOM] [Prénom].....

Demeurant :

Téléphone :

Adresse électronique :

Autorise la Ville de Tarnos, dans le cadre de l'exposition « Le temps conquis » présentée à l'église des forges du 2 mai au 6 Juin 2026 :

À représenter l'image / les images, ci-dessous décrite/s:

- titre / objet de la scène :
ville ou lieu de la prise de vue :
année ou période de la prise de vue :
auteur si possible :
brève description ou anecdote de la photographie (facultatif) :
.....
.....
.....

- titre / objet de la scène :
ville ou lieu de la prise de vue :
année ou période de la prise de vue :
auteur si possible :
brève description ou anecdote de la photographie (facultatif) :
.....
.....
.....

a) au public visiteur de l'exposition, sur tout support, pour toute la durée de l'exposition, y compris pour ses prolongations éventuelles ;

b) dans tout programme, dépliant, carte promotionnelle, publication pédagogique, plaquettes ou prospectus diffusé gratuitement aux fins d'information du public sur support papier, audiovisuel, numérique à condition que l'image ne soit pas librement téléchargeable, et tout autre support connu et inconnu à ce jour, de promotion de l'exposition et/ou des activités de la Ville de Tarnos, pour la durée de l'exposition et dans le cas d'une prorogation éventuelle de cette durée ;

c) sur tout support de communication ou de promotion de l'exposition (sauf affiche de l'exposition), et/ou des activités de la Ville de Tarnos et sur support papier, audiovisuel, numérique à condition que l'image ne soit pas librement téléchargeable, et ce comprenant notamment bannières, kakemono, flyers, cartons d'invitation, dossier de presse, pour la durée de l'exposition et pour le cas d'une prorogation éventuelle de cette durée ;

d) sur tout site Internet édité ou co-édité par la Ville de Tarnos ainsi que sur les pages dédiées éditées sur les réseaux sociaux, aux fins de promotion de l'exposition, de l'activité de la Ville pour toute la durée de l'exposition, y compris les cas de prorogation éventuelle de cette durée, à condition que l'image ne soit pas librement téléchargeable ;

Le signataire garantit être titulaire de l'intégralité des droits de propriété intellectuelle sur les photographies et/ou avoir obtenu toutes les autorisations nécessaires pour permettre les exploitations ci-dessus. Le signataire garantit également avoir obtenu les autorisations des personnes représentées sur les photographies et/ou de leurs représentants légaux, si nécessaire. En conséquence, il garantit la Ville de Tarnos contre tout recours ou action que pourraient former à un titre quelconque les auteurs et d'une manière générale toute personne ayant participé directement ou indirectement à la conception ou à la réalisation des photographies.

Il est entendu que les images pourront faire l'objet d'un recadrage si ce dernier s'imposait du fait des contraintes inhérentes aux supports précités. La ville de Tarnos se réserve le droit de ne pas utiliser la totalité des photographies collectées et préviendra toute personne dont la photographie a été retenue.

A l'issue de l'exposition, les images seront versées dans le fonds des archives communales pour une durée de 30 années.

Toute nouvelle exploitation de ou des images par la Ville, pour quelque raison que ce soit, sera soumise à l'autorisation expresse du déposant.

Fait à..... , le

[Signature]

*Les informations personnelles recueillies dans le cadre de ce traitement ont pour finalité la collecte de photographies, documents et témoignages relatifs à la mémoire ouvrière, aux loisirs, aux engagements et à la vie quotidienne, en lien avec l'exposition « **Le temps conquis. Commémorer le Front populaire avec Willy Ronis** », organisée par la Ville de Tarnos, sur la base du consentement.*

Les données personnelles fournies peuvent faire l'objet d'un traitement informatique ou papier et ne font pas l'objet d'une prise de décision automatisée ou de profilage. Elles ne sont conservées que dans la limite imposée par la finalité du traitement, soit une durée de 10 ans.

La Ville de Tarnos est responsable du traitement et les destinataires des données sont les services municipaux en charge de la mise en œuvre de l'exposition. Aucune donnée collectée ne fait l'objet d'un transfert en dehors de l'Union européenne.

La Ville de Tarnos a désigné un Délégué à la Protection des Données que vous pouvez contacter à l'adresse suivante : [adresse à compléter].

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » et au règlement européen n° 2016/679 (RGPD), vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification ou d'effacement de vos données, ainsi que d'un droit à la limitation du traitement et à la portabilité de celles-ci. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement de vos données, et définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de vos données après votre décès.

Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (www.cnil.fr).